

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-sept septembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

N° 134/18/Bis

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

Objet de la délibération :
Emprunt de 80 000€ sur le budget chaufferie bois d'Amancey

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergéy André à M. Faivre-Pierret Christophe

Procuration Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis

Suppléé(e)s Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.

Excusé(e) Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de financer des travaux de remise en état de la chaudière bois d'Amancey (remplacement du réfractaire, chariot, grille de descendrage...), indispensables pour sa remise en route à l'automne et pour prolonger sa durée de vie, Monsieur le Président propose de recourir à un emprunt de 80 000€ sur 7 ans.

La meilleure offre a été proposée par l'agence Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, à savoir :

- ⇒ **Durée** : 7 ans
- ⇒ **Périodicité** : Trimestrielle
- ⇒ **Taux** : 0,69 %
- ⇒ **Amortissement du capital** : Constant (Echéances dégressives)
- ⇒ **Total Intérêts** : 2 001,00 €
- ⇒ **Frais de dossier** : 100€

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- valide l'offre ci-dessus détaillée,
- autorise le Président à signer le contrat d'emprunt d'un montant de 80 000€ avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté,
- note que les crédits correspondant d'un montant identique de 80 000€ sont ouverts au compte 615 221 « Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments publics »

Nombre de membres

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	6
• Excusés :	6
• Non excusés :	16
- Votants :	77

Résultat du vote

- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-134-18-bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2018
Affichage : 15/01/2018

Communauté de Communes Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président